



Déclarations et Discours

N° 84/21

LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE ET L'ENTREPRISE COMMERCIALE CANADIENNE

Notes pour une allocution prononcée par D. Stewart McInnes, secrétaire parlementaire pour le commerce extérieur devant la Law Society of Upper Canada, à Toronto, le 1^{er} décembre 1984.

...La production et la vente de biens, de même que la prestation de services, sont de plus en plus liées à la technologie. Le champ de la technologie est très vaste: elle englobe ce qu'un auteur a décrit comme la capacité d'assembler des éléments, de les faire fonctionner, de créer une clientèle et de la satisfaire, le tout de façon efficace.

Par conséquent, qui dit « technologie » dit : objets matériels, tels les usines, les machines, les produits et les infrastructures. Mais par technologie on entend également un ensemble d'objets immatériels comme les brevets, les données techniques ou le savoir-faire. Parfois même, la technologie englobe les moyens qui permettent de tirer efficacement parti des fruits de la pensée créative, notamment les capitaux, les renseignements sur les procédés de fabrication et d'achat, les assemblages, sous-assemblages, composants, outils, ensembles d'essai et autres moyens du même genre.

Si un projet clés en main ou un contrat de services d'expert-conseil ne fait aucune place au transfert de technologie, il peut être difficile, sinon impossible, de réaliser un échange de biens et de services. La technologie occupe une place, pour ainsi dire, dans toutes les sphères de l'activité industrielle. Elle est essentielle, cela va sans dire, à la croissance économique du Canada.

Au Canada, la croissance économique dépend du commerce. Près de la moitié des biens manufacturés au pays sont exportés. Dans la mesure où la vente de biens sur le marché mondial suppose un transfert de technologie, les firmes canadiennes doivent, pour demeurer concurrentielles, être assurées d'avoir accès en temps utile aux meilleures techniques étrangères. En effet, la grande majorité des techniques utilisées au Canada sont « importées ». Mais les firmes canadiennes ont, elles aussi, mis au point des techniques, et elles continueront de le faire. Or, l'esprit d'entreprise et d'initiative dont elles font preuve en « exportant » ces techniques, que ce soit comme telles ou pour accompagner des ventes de biens et de services, doit être récompensé par un bon rendement de l'investissement.

Un grand nombre de lois et de politiques, tant nationales qu'internationales, influent sur l'accès à la technologie et sur le rendement de l'investissement. Je commencerai par énumérer les principaux forums existant à cet égard, pour ensuite vous entretenir de chacun de façon plus détaillée.

Tout d'abord, les membres de la communauté internationale poursuivent le dialogue au sein de divers forums multilatéraux. Dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), on accorde une attention accrue à la question de savoir si les règles qui régissent le commerce des biens sont à même de contrer les pratiques perturbatrices qui risquent de fausser ou d'entraver les exportations et les importations de technologie et de services.